



Projet de programme de travail

Septembre 2021	
<p>Mercredi 1^{er} septembre</p> <p>10 h 00-12 h 30 et 14 h 00-16 h 30</p>	<p>Point 1 Ouverture de la session</p> <p>Point 2 Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Point 3 Suivi des demandes formulées par les États Membres à la première réunion du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Présentation par le Secrétariat du tableau de bord de l'OMS concernant les recommandations relatives à la COVID-19<ul style="list-style-type: none">– Puis questions-réponses• Exposé du Secrétariat sur les recommandations des comités d'examen relatifs à la COVID-19 et sur les mécanismes possibles pour les mettre en œuvre<ul style="list-style-type: none">– Puis questions-réponses
<p>Jeudi 2 septembre</p> <p>10 h 00-12 h 30 et 14 h 00-16 h 30</p> <p>Puis</p> <p>Vendredi 3 septembre</p> <p>10 h 00-12 h 30</p>	<p>Point 4¹ Examen des conclusions et des recommandations du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, du Comité d'examen du RSI et du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, compte tenu des activités pertinentes de l'OMS, y compris celles découlant de la résolution WHA73.1 (2020) et de la décision EB148(12) (2021), et d'autres organismes, organisations et acteurs non étatiques concernés, ainsi que d'autres informations pertinentes</p> <ul style="list-style-type: none">• Le débat des États Membres se déroulera en trois temps, suivant les catégories définies dans le document d'analyse du Secrétariat (A/WGPR/2/3) :<ol style="list-style-type: none">a. leadership et gouvernanceb. systèmes et outilsc. financement

¹ Il est entendu qu'autant de temps sera consacré au point 4 qu'au point 5.

Septembre 2021	
	<p>Point 5¹ Priorité accordée à l'évaluation des avantages de l'élaboration d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les États Membres débattront de l'évaluation des avantages de l'élaboration d'une convention en répondant aux questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a. Selon l'expérience passée et actuelle des États Membres concernant la gestion des pandémies, quel pourrait-être l'intérêt d'élaborer une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies ? b. Quelles mesures les États Membres peuvent-ils prendre pour accorder une priorité relative aux différents avantages de l'élaboration d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies ? c. Quelle doit être la portée d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies et de cet instrument, et quels critères doivent-être pris en compte ou exclus ? d. Quelles lacunes faut-il combler pour la préparation aux futures pandémies, et les États Membres estiment-ils que la mise en œuvre des recommandations examinées au titre du point 4 de l'ordre du jour nécessitent un autre cadre ?
<p>Vendredi 3 septembre 14 h 00-16 h 30</p>	<p>Point 6 Établissement d'un rapport pour examen à la session extraordinaire de l'Assemblée de la Santé et d'un rapport assorti de mesures proposées pour le Secrétariat de l'OMS, les États Membres et les acteurs non étatiques, selon qu'il conviendra, pour examen par la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent cinquantième session</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientations des États Membres à l'intention du Secrétariat en vue de la préparation d'un document d'analyse détaillé pour la troisième réunion du Groupe de travail en octobre • Résumé des coprésidents sur la deuxième réunion : progrès accomplis et prochaines étapes <p>Point 7 Clôture de la session</p>

= = =

¹ Il est entendu qu'autant de temps sera consacré au point 4 qu'au point 5.